

■ Pays du Pilat

SAINT-GENEST-MALIFAUZ / Vendredi 16 février prochain, un concert de tangopéra se déroulera à la salle Jules-Verne.

Du "tangopéra" à la salle Jules-Verne

C'est à 20h30 le 16 février que le public a rendez-vous avec les artistes. Un programme qui entremêle la musique hispanisante du XIX^e siècle et le tango. De la habanera au tango il n'y a qu'un pas, et les compositeurs du XX^e siècle ont usé de ces rythmes chaloupés.

Inscrit dans le cadre de la saison culturelle municipale, ce concert réunira une formation mezzo-soprano et un accordéon, l'instrument du tango et de bien des musiques populaires. Un spectacle qui a de l'audace avec un seul mot d'ordre : « *libertad !* »

Au cours de la soirée, vous pourrez découvrir notamment quelques tangos d'Astor Piazzolla, compositeur et accordéoniste argentin.

Certains élèves du Collège Saint-Régis, sous la direction de Christopher Murray, prendront part à ce spectacle en tant que choristes. Catherine Séon, mezzo-soprano et médiatrice culturelle, a en effet animé des ateliers auprès du groupe chorale du collège. Une occasion pour les élèves de découvrir les voix et les autres facettes d'un opéra. Catherine Séon travaille sur les scènes lyriques de l'opéra de Saint-Etienne et de l'opéra national de Lyon depuis de nombreuses années. « *J'ai côtoyé de grands artistes qui ont nourri mon propre imaginaire. J'ai aussi pu mesurer à quel point l'art et la musique amènent à une forme de bonheur qui est bien davantage qu'une émotion esthétique* », explique-t-elle.

« *De là à envisager le chant lyrique comme*



outil de médiation auprès du public, il n'y avait qu'un pas. Ce pas, je l'ai franchi avec les enfants en milieu scolaire ou associatif d'abord, puis avec des détenus, avec des personnes âgées en hôpital gériatrique et, enfin, avec des personnes en situation de handicap. Le bonheur de chanter devient vite une affirmation de soi, vivante et positive, nourrie par les chefs d'œuvre du répertoire. » Une démarche qui nourrit également son enseignement à la maîtrise de l'opéra de Lyon, à l'université Jean-Monnet, et dans les diverses formations qu'elle anime.

A noter que ce spectacle est subventionné par le Département de la Loire dans le

cadre de la saison *De villes en villages*. Ce programme sélectionne des artistes locaux professionnels afin de permettre aux communes et associations de la Loire d'accueillir des spectacles "clés en main" à des tarifs accessibles. Le coût d'un spectacle est pris en charge à hauteur de 40 à 60 %.

Le tarif d'entrée est fixé à 8 euros avec demi-tarif pour les 13-18 ans et gratuité pour les moins de 12 ans. Vous pouvez prendre vos places le jour J à la salle Jules-Verne, auprès de l'Office du tourisme 04.77.51.20.84 ou sur www.pilat-tourisme.fr ■

BOURG-ARGENTAL

Pèlerinage. - Le pèlerinage annuel à Dozulé aura lieu du 26 au 28 mars. Départ de Valence en soirée, passage à Chanas, Givors, Lyon, Villefranche. Programme : messe dans la chapelle de la médaille miraculeuse à Paris, pension à Lisieux (là où Sainte-Thérèse est honorée), journée à Dozulé le 28 avec prières sur la butte où le Christ est apparu à Madeleine. Contact et inscriptions (rapidement) : 04.77.20.49.67.

La ferme à l'ancienne. - Le concours de belote a été une réussite. 52 doublettes se sont affrontées dans la bonne humeur. Les gagnants sont les frères Heyraud (Bernard et Michel) de la Versanne.

Concours des maisons fleuries. - Treize personnes s'étaient inscrites au concours. Après leur passage, les jurés ont estimé qu'il était impossible de désigner un réel vainqueur, ce qui veut dire que tous les participants sont gagnants. Ils ont félicité ces personnes qui, en embellissant leur demeure, rendent la commune plus accueillante.

Collecte de piles usagées. - Le Sictom organise un concours, une collecte de piles dans les écoles du territoire. Au retour des vacances, les récoltes seront pesées et les établissements ayant les plus conséquentes seront récompensés par des bons d'achat pour des fournitures et matériel scolaire.

Club de l'amitié. - Une centaine de personnes ont assisté à l'assemblée générale. Le président, Marcel Quiblier ("Loulou"), a annoncé que, au vu de l'augmentation des prix, le club se trouvait contraint de passer l'adhésion de 18 à 20 euros (afin de garder le goûter gratuit). De nombreuses animations sont prévues : jeudi 21 mars, concours de belote ouvert à tous à la salle André-Jamet ; animation en avril à préciser ultérieurement ; en mai, sortie avec la

Fnaca ; du 2 au 8 juin, voyage annuel à Argelès sur mer ; le 5 juillet, repas suivi d'un après-midi ludique.

Les Chœurs bourguignons. - La chorale organise un thé dansant dimanche 25 février, à partir de 14h30 à la salle Jacques-Esterel, avec l'orchestre de Jo Goy.

Cinéma. - *Chasse gardée* (1h40), vendredi 16 février à 15 heures ; *Pauvres créatures* (2h21), tout public avec avertissement, vendredi 16 à 20h30, dimanche 18 à 17h30 en VOST ; *Le règne animal* (2h08), samedi 17 à 20h30, tarif unique 4 euros ; *Le dernier des juifs* (1h30), lundi 19 à 18 heures ; *La ferme des Bertrand* (1h29), samedi 17 et dimanche 18 à 15 heures, lundi 19 à 20h30 [cinéchange samedi 17 et lundi 19] ; courts métrages des césars 2024, (2h08), mardi 20 à 20 heures, tarif unique 4 euros ; *L'homme d'argile* (1h35), jeudi 22 et lundi 26 à 20h30.

SAINT-GENEST-MALIFAUZ

Carnaval. - Organisé samedi 17 février par Saint-Genest en fête dans les rues du village. Au programme : 15 heures, rendez-vous à la salle Jules-Verne ; 15h30, défilé à travers les rues du village ; 16h30, goûter à la salle Jules-Verne ; de 18 à 22 heures, bal des enfants ; 22 heures, soirée dansante. Déguisement recommandé. Buvette et restauration sur place.

Permanence urbanisme et permis de construire. - Mardi 20 février, de 14 à 16 heures, à la Maison des services des Monts du Pilat. Conseils gratuits pour les projets de construction ou de rénovation. Sur rendez-vous au 04.74.87.52.01.

TARENTEISE

Soirée jeux de société. - Proposée par l'Association Tarentaise Jeux vendredi 16 février, à 20h30, salle de la mairie, dès 6 ans sous la responsabilité des parents). Entrée : 2 euros par adulte, 5 euros par famille. Abonnement à l'année possible. ■

Pratique

Annonces légales et judiciaires

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 25 mai 2018, Madame Josette VALLOS-SIERE, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Marcel Jean CHAVOT, demeurant à ROANNE (42300) 8 rue Moulin Populle. Née à RIORGES (42153), le 22 juillet 1931. Décédée à MABLY (42300) (FRANCE), le 19 décembre 2023.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Virginie VIAL, Notaire Associé de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée «Virginie VIAL et Emilie RIGNAUX, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à ROANNE, 3 Bis, rue Emile Noirot, soussignée, le 13 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Christine SOL DOURDIN, notaire à ROANNE, référence CRPCEN : 42104, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de ROANNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

ETABLISSEMENTS CROS

S.A.S au capital de 5 000 €
Siège social : CHAMBLES (Loire)
260 route de Noailleux
R.C.S. : ST ETIENNE 921 503 330

Désignation d'un Directeur Général

Par décision du 28 décembre 2023, Monsieur Pierre-Jacques BELLON demeurant ST GALMIER (Loire) 400 Chemin de Côte Patay a été nommé aux fonctions de Directeur Général, à compter du 1^{er} janvier 2024
Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. : ST ETIENNE

Le Président

GEAY VIANDES

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 9 Rue Marc de Tardy
42300 ROANNE
484 576 749 RCS ROANNE

Modification du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 1^{er} février 2024 a décidé d'augmenter le capital social de 200 000 (deux cent mille) euros à 400 000 (quatre cent mille) euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatives.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence
Dépôt légal au GTC de Roanne

Pour avis
La Gérance

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me RATHIER, Notaire Associé de la SELARL «NOTALEX», titulaire d'un Office Notarial à SAINT-ETIENNE, 8 allée de l'informatique, CRPCEN 42008, le 13 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple entre: M. Rayan Cyril Lahcen TRAVARD, intérimaire, et Mme Eva Jade Magali GARREL, étudiante en chirurgie dentaire, demeurant ensemble à SAINT-ETIENNE (42000) 14 rue des Docteurs Muller. Nés, M. à SAINT-ETIENNE (42000) le 23 novembre 1998, et Mme à CHATENAY-MALABRY (92290) le 28 février 2000. Mariés à la mairie de SAINT-JEAN-BONNEFONDS (42650) le 9 juillet 2022.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

CAPITAL INVESTISSEMENT PN

SARL au capital de 100 000 €
Siège social : LA FOUILLOUSE (Loire)
Z.I. de la Gouyonnière
R.C.S. : ST ETIENNE 403 042 369

Modification du capital

Par A.G.E. du 12 février 2024, les associés ont décidé :

1) de réduire le capital social d'une somme de 250,63 € par voie de rachat et d'annulation de 1 part de 250,63 € de valeur nominale
2) d'augmenter le capital social de la somme de 250,63 € par incorporation de réserves et par élévation de la valeur nominale des parts à due concurrence

Le capital s'élève ainsi à 100 000 € divisé en 398 parts sociales entièrement libérées
Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. : ST ETIENNE

LA GERANCE

SCI SAINT LAURENT

SCI au capital de 150 500 €
Siège social : 44 Route de Chambles
42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT
438 491 292 RCS de Saint-Etienne

Dissolution

Suivant acte reçu par Maître Eva TRONCHET-BLONDEAU, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée « NOTAIRES SAINT JUST SAINT RAMBERT », titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (Loire), 1 Place de la République, le 31 janvier 2024 a été déposé le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 31 janvier 2024 de la société "SCI SAINT LAURENT", et la nomination de Monsieur James BAZIN, retraité, né à VENDEUVRE-SUR-BARSE (10140) le 23 avril 1945, demeurant à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (42170) 44 route de Chambles, Bâtiment B, Le domaine d'Hestia, en qualité de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE.

En application du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, article 8 2ème alinéa, la société étant réduite à un seul membre, les créanciers disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publication pour former opposition à la dissolution, et ce devant le greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE.

Pour insertion
Le notaire.

SELLERIE MALLET

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 151 avenue de la Libération,
42120 LE COTEAU
897 542 684 RCS ROANNE

Modification des dirigeants

Aux termes d'une décision en date du 01/05/2023, l'associé unique n'a pas pourvu au remplacement de Madame Stéphanie BARBAT, co-gérante, démissionnaire au 01/05/2023.

Annonces légales et judiciaires

Suite des annonces légales de la page 29



Avis

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de Forez Sud sont convoqués en Assemblée générale Mixte le 27 février 2024 à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivant :

Au titre de l'Assemblée générale ordinaire : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports d'activité et financier du Conseil d'administration, lecture du rapport de la Commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, approbation du montant maximum global des indemnités allouées annuellement au Président(e) du Conseil d'administration de la caisse locale, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant), renouvellement d'administrateurs (le cas échéant). Pour le cas où l'Assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis, les sociétaires sont avisés qu'ils seront convoqués à l'Assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

Au titre de l'Assemblée générale extraordinaire : Dans le cadre de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires : Modification des statuts de la Caisse locale en conséquence de la modification de sa circonscription territoriale liée à la création de la nouvelle Caisse locale Andrézieux Bouthéon.

Pour le cas probable où les Assemblées générales présentement convoquées ne pourraient se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués par lettre à l'Assemblée générale Mixte de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

* Le projet des statuts de la Caisse nouvelle est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

SINE DIE

Avis de constitution

ACTE : SSP à SAINT-ETIENNE, le 09-02-2024

FORME : SARL
DENOMINATION : SINE DIE
SIEGE SOCIAL : 130, Rue des Maraîchers - 42740 SAINT PAUL EN JAREZ
OBJET : La location de biens immobiliers en meublé. La souscription de tout emprunt destiné à financer les acquisitions de biens immobiliers lui appartenant. La constitution d'hypothèques en vue de garantir les emprunts souscrits par la société.

DUREE : 99 années
CAPITAL : 50.000 €
GERANCE : Monsieur Marc BERNARD, demeurant : 130, Rue des Maraîchers - 42740 SAINT PAUL EN JAREZ.
Madame Gisèle BERNARD, demeurant : 130, Rue des Maraîchers - 42740 SAINT PAUL EN JAREZ.
IMMATRICULATION : RCS de SAINT-ETIENNE

SORECAL

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 230 000 EUROS
Siège social : ST PRIEST EN JAREZ (42270), 4 rue de l'Artisanat
ZI La Bargette
734 501 679 RCS ST ETIENNE

Modification des dirigeants

D'un PV des actionnaires du 29/12/2023, il résulte que Mme Catherine BEGON, demeurant à SAINT-CHAMOND (Loire), 16 chemin Saint-Pierre des Vignes - Aux Vignes, a été nommée Présidente de la société pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2024 en remplacement de M. Olivier BRUNON, démissionnaire le même jour. Cette nomination a entraîné la fin des fonctions de Directeur Général Délégué de Mme Catherine BEGON; lesquelles n'ont fait l'objet d'aucun remplacement.

Dépôt légal au GTC de ST ETIENNE.

Pour avis

TAXI ANTOINE

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/02/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : TAXI ANTOINE
Forme : EURL
Capital social : 1 000 €
Siège social : 6, square des CHARMILLES, 42400 ST CHAMOND
Objet social : Le transport de personnes par taxi et l'activité de taxi, messagerie et transport express de colis
Gérance : M. Antoine VACHER demeurant 6, square des CHARMILLES, 42400 SAINT CHAMOND

SCICV MARIE CURIE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, suivant acte SSP en date du 09/02/2024.

Dénomination: SCICV MARIE CURIE
Siège social: SAINT ETIENNE (42000) 6, rue de Molina, chez INOVY

Forme: Société civile immobilière de construction vente

Durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ST ETIENNE,

Capital de 1.000€ uniquement composé d'apport en numéraire,

Objet: « l'acquisition de tous terrains ou droits immobiliers, l'aménagement et l'équipement de terrain pour lui permettre de recevoir des constructions, après le cas échéant démolition de celles existantes, la construction sur ces terrains ou droits immobiliers, de tous immeubles de toutes destinations et usages, la vente, en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement, accessoirement, la location desdits immeubles

Gérant: INOVY, SAS au capital de 1.000.000€ dont le siège est à SAINT ETIENNE (42000) 6, rue de Molina, immatriculée au RCS de ST ETIENNE sous le n°523 335 578.

Les cessions ou transmissions de parts entre vifs, à titre onéreux ou gratuit, de parts sociales ou de droits de membres portant sur des parts, à l'exception de celles au profit d'associés sont soumises à l'agrément des associés statuant dans les conditions prévues dans les statuts.

C & C

Constitution

ACTE : SSP à ST-ETIENNE le 14/02/2024
FORME : SCI
DENOMINATION : C & C
SIEGE SOCIAL : 795, Chemin du Pizet - 42600 CHAMPDIEU

OBJET : L'acquisition, la vente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la souscription d'emprunts destinés à financer l'acquisition de biens immobiliers et la constitution d'hypothèques en vue de garantir les prêts souscrits par la société.

DUREE : 99 ans
CAPITAL : 100 €
GERANCE :
Madame Cécile AZOULAY épouse MACE, demeurant : 21, Route d'Avernay - 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT,
Madame Céline VACHERON, demeurant : 795 Chemin du Pizet - 42600 CHAMPDIEU.
IMMATRICULATION : au RCS de ST-ETIENNE

BOHEME

Avis de constitution

Par acte SSP du 12 Février 2024, il a été constitué :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : BOHEME
Siège : 1A Route du duret, 42.330 AVEZIEUX

Objet : l'acquisition de propriété bâtie ou de terrain, l'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, l'édification de toute construction, la mise en valeur, la transformation, la réfection et l'aménagement de celles existantes, l'administration, la location, l'exploitation par bail et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée : 99 ans

Capital social : 100 euros

Gérance : Laurie Florence Bernadette MOURIER, 1A route le duret, 42.330 AVEZIEUX

La société sera immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE

DESIGN ARCHITECTURE PAYSAGE

SAS à actionnaire unique
Au capital de 10 000 €
Siège social : Le Parc d'Honoré Bat. A - 45 rue de la Chaix
ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire)
R.C.S. : SAINT ETIENNE 894 691 575

Dissolution

Aux termes d'une A.G.E. en date du 25 septembre 2023, l'actionnaire unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25 septembre 2023, et a nommé comme liquidateur Monsieur Didier BRUNO, demeurant à ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire) Le Parc d'Honoré Bat. A - 45 rue de la Chaix, dont les fonctions de Président ont pris fin, à l'effet d'effectuer toutes les opérations consécutives à la dissolution et à la liquidation de la société. Le lieu où la correspondance doit être adressée est fixé au siège social de la société, siège de la liquidation. Dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE.

LE LIQUIDATEUR

SAS MAYERE ENERGIE

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à BULLY (Loire), du 03/02/2024, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « SAS MAYERE ENERGIE ».

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 1041 route de Vitre - 42260 BULLY.

Objet : La production d'électricité photovoltaïque, la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de bâtiments à usage agricole, industriel, commercial ; Tous travaux agricoles comprenant notamment la préparation des sols, le traitement des cultures, la récolte des fourrages et des céréales, le stockage et la conservation, les travaux forestiers, les travaux ruraux, le déneigement public et privé, le conseil technique dans le domaine agricole et d'élevage, le négoce de fourrages et produits agricoles ; La location de matériels avec ou sans chauffeur ; Toutes prestations administratives.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Capital : 5 000 Euros.

Durée : 99 ans.

Transmission des actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des actions.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom ; il a le droit de voter sauf disposition contraire prévue par le code de commerce.

Direction et administration de la société : Président : M. Loïc MAYERE : 1041 route de Vitre - 42260 BULLY.

Directeur Général : M. Bastien MAYERE : 1048 route de Vitre - 42260 BULLY.

La société sera immatriculée au RCS de ROANNE (Loire).

MAIRIE DE LA GIMOND

Pascal GONON - Maire
127 Route du Petit Mas 42140 LA GIMOND
Tél : 04 77 30 44 22
SIRET 21420100600019
Référence acheteur : 24AT-0006-F

Avis d'Appel Public à la Concurrence

L'avis implique un marché public
Objet : Construction de 2 duplex et d'une salle de réunion à LA GIMOND
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N°1 - DESAMIANTAGE
Lot N°2 - DEMOLITION
Lot N°3 - TERRASSEMENT - GROS OEUVRE

Lot N°4 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE
Lot N°5 - ETANCHÉITE
Lot N°6 - FAÇADES
Lot N°7 - MENUISERIES EXTERIEURES PVC - OCCULTATIONS

Lot N°8 - SERRURERIE
Lot N°9 - PORTAILS DE GARAGE
Lot N°10 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Lot N°11 - PLAFOND - PLATRERIE - PEINTURE
Lot N°12 - CHAPES - CARRELAGES - FAIENCES

Lot N°13 - PARQUET STRATIFIE
Lot N°14 - CHAUFFAGE THERMODYNAMIQUE - VMC

Lot N°15 - PLOMBERIE - SANITAIRE
Lot N°16 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES

Lot N°17 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
Lot N°18 - VOIRIE - RESEAUX DIVERS - ESPACES VERTS

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 05/03/24 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 13/02/2024

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.loire.fr/e-marchespublics>

Fin de location gérance

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 5 février 2024, le contrat de location gérance consenti le 26 février 2022 par la COMMUNE DE MONTCHAL à la Société dénommée BASTION, SAS au capital de 4.000,00 Euros, dont le siège social est à MONTCHAL (Loire), 106 Route de Cottance, immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE (Loire), sous les numéros SIREN 911 413 938 et SIRET 911 413 938 00018 concernant un fonds de commerce de Bar - Restaurant - Epicerie - Dépôt de Pain connu sous l'enseigne Chez Maude, sis et exploité à MONTCHAL (Loire), 106 Route de Cottance, a pris fin le 4 février 2024 inclus.

CHRONIQUE JURIDIQUE /

Acquisition d'immeubles ruraux par les fermiers

En vertu de l'article 1594 F du Code général des impôts, les acquisitions d'immeubles ruraux par les fermiers bénéficient, quelle que soit leur superficie, d'un droit de vente à taux réduit à 0,70%, à la double condition :

1 - qu'au jour de l'acquisition, les immeubles soient exploités depuis deux ans au moins, soit en vertu d'un bail consenti à l'acquéreur (personne physique ou morale), soit en vertu d'une mise à disposition par le preneur au profit d'une personne morale acquéreur.

Il n'y a pas lieu de distinguer ici que l'immeuble soit bâti ou non, pourvu qu'il soit principalement affecté à la production agricole. Quant à la nature de l'opération, le tarif à taux réduit s'applique tant aux ventes qu'aux soultes d'échanges et que la mutation porte sur la pleine propriété du bien ou l'un de ses démembrements seulement.

2 - que l'acquéreur prenne l'engagement, pour lui et ses ayants cause à titre gratuit, de mettre personnellement en valeur les biens acquis pendant un délai minimal de cinq ans à compter de la date du transfert de la propriété. Lorsque l'acquéreur est une personne physique, le bail peut être consenti à lui-même, son conjoint, ses ascendants ou descendants ou encore ascendants de son conjoint.

Lorsque l'acquéreur est une personne morale (SCEA, GFA, EARL, Gaec, etc.), le bail peut lui être directement consenti ou à l'un de ses associés qui met alors le bien à disposition de la société.

Le même taux est applicable, sous les mêmes conditions, en vue de l'installation d'un descendant majeur (ou mineur émancipé) de l'exploitant en place titulaire du bail. L'engagement n'est alors pris que par ce descendant seulement. Lorsque l'engagement de conservation n'est pas respecté pour l'une ou l'autre des causes prévues (cessation de l'exploitation personnelle dans ledit délai de 5 ans ou aliénation, dans le même délai, à titre onéreux de toute ou partie du fonds acquis), le régime de faveur est déchu et l'acquéreur doit alors s'acquitter du complément de droit dont il avait été dispensé et de l'intérêt de retard (CGI art. 1840 G ter).

Différentes exceptions sont cependant prévues : force majeure, aliénation à un membre de la famille, échange, apport à une société, etc. ; le tout sous certaines conditions. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me SOL DOURDIN, notaire à ROANNE (42300), 3bis rue Emile Noiret, CRPCEN 42104, le 29 janvier 2024, a été conclu l'aménagement du régime matrimonial portant adjonction d'une société d'acquêts et apport de biens immobiliers entre : M. Luc Jacques Gaël de FORSANZ, docteur en médecine, né à LYON (69006) le 22 février 1959, et Mme Marie Françoise Corentine de FORSANZ, sans profession, née à LE HAVRE (76600) le 1er juin 1959, demeurant ensemble à OUCHES (42155), 401-1 Route de Saint-Léger, mariés à la mairie de CHATENAY (01320) le 16 juillet 1982 sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat de mariage reçu par Me BOUVARD, notaire à PRIAY (01160), le 25 juin 1982.

Les oppositions des Créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
le Notaire.

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte signé de manière électronique le 30/01/2024, enregistré au SPFE de ST ETIENNE 1 le 05/02/2024, dossier 2024 00005427, référence 4204P01 2024 A 00317, la société CAROL a vendu à la société MAISON DUSSAP, SARL au capital de 78 975 € dont le siège est 3 rue du Onze Novembre - 42100 SAINT ETIENNE, immatriculée au RCS de ST ETIENNE sous le n°880 448 691, une branche d'activité de « fabrication de tous produits de pâtisserie fraîche, viennoiserie, confiserie, chocolaterie, glaces ; la fabrication de pâtisserie » sis et exploitée au 13 place Jean Jaurès à ST ETIENNE (42000), pour laquelle la société CAROL est inscrite au RCS de ST ETIENNE sous le n°404 217 002 00025, moyennant le prix de 150 000 €. L'entrée en jouissance est fixée au 30/01/2024.

Adresser les oppositions s'il y a lieu dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales au Cabinet CJA sis 5, Rue Edouard MARTEL - 42100 SAINT ETIENNE (pour la validité et pour la correspondance : au Cabinet CONSEILS RHONE ALPES - Maître Aymeric LANIER, domicilié 34 cours Lafayette 69003 LYON).

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte signé de manière électronique le 30/01/2024, enregistré au SPFE de ST ETIENNE 1 le 05/02/2024, dossier 2024 00005642, référence 4204P01 2024 A 00329, la société CAROL a vendu à la société LA BANDE A DUSSAP, SAS au capital de 5 000 € dont le siège est 35 Chemin de Marandon - 42530 ST GENEST LERPT, immatriculée au RCS de ST ETIENNE sous le n°981 940 760, une branche d'activité de « vente de tous produits de pâtisserie fraîche, viennoiserie, confiserie, chocolaterie, glaces ; la vente de pâtisserie ; salon de thé et traiteur » sis et exploitée au 13 place Jean Jaurès à ST ETIENNE (42000), pour laquelle la société CAROL est inscrite au RCS de ST ETIENNE sous le n°404 217 002 00025, moyennant le prix de 50 000 €. L'entrée en jouissance est fixée au 30/01/2024.

Adresser les oppositions s'il y a lieu dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales au Cabinet CJA sis 5, Rue Edouard MARTEL - 42100 SAINT ETIENNE (pour la validité et pour la correspondance : au Cabinet CONSEILS RHONE ALPES - Maître Aymeric LANIER, domicilié 34 cours Lafayette 69003 LYON).

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 3/12/2007 Mme Hélène Rachel VERILHAC en son vivant retraitée, dmt à ST ETIENNE (Loire) 10 rue Rembrandt, née à DEVESSET (07) le 18/01/1925, veuve de M CHAPPELLE, décédée le 18/12/2023 à ST PRIEST EN JAREZ a institué des légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me DENIEUIL, notaire à ST ETIENNE le 25/01/2024 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de ST-ETIENNE.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me GOYET, notaire à LA TALAUDIÈRE, 38 rue Victor Hugo, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis.